

## *Séance ordinaire du 15 janvier 2019*

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien, tenue à 20 h, le 15 janvier 2019 en la salle habituelle des délibérations, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Daniel Monette

Messieurs     Michel Charron, conseiller au district 5  
                  Jean-Pierre Cholette, conseiller au district 2  
                  Pierre Deschênes, conseiller au district 4  
                  Michel Dubé, conseiller au district 3  
Madame        Christiane Laurin, conseillère au district 6

Monsieur Simon Leclerc, directeur général, et Monsieur Mario Morin, directeur général adjoint, sont aussi présents devant environ 25 personnes.

### **1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 20h, les membres du conseil municipal prennent place à la table des délibérations et monsieur Daniel Monette ouvre la séance.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **04-01-2019**

Sur proposition de monsieur le conseiller Michel Dubé, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 11 décembre 2018 et de la séance **extraordinaire du budget** du 18 décembre 2018
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2018 et de la séance extraordinaire **du budget** du 29 décembre 2018
5. Adoption du procès-verbal de la séance **extraordinaire** du 8 janvier 2019
6. Dépôt de la correspondance du mois de décembre 2018
7. Première période de questions
- 8. ADMINISTRATION**
  - 8.1. Dépôt du rapport des dépenses et paiements autorisés pour la période du 1er au 31 décembre 2018

## ***Séance ordinaire du 15 janvier 2019***

- 8.2. Approbation de la liste des comptes à payer au 11 janvier 2019 et autorisation de paiement
- 8.3. Taux d'augmentation des salaires pour 2019
- 8.4. Appui financier à la Corporation de développement de Saint-Damien (CDSO)
- 8.5. Contrats de financement permanent – reg. 633, 768 et 750
- 8.6. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 856 200 \$ qui sera réalisé le 22 janvier 2019
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 9.1. Dépôt du rapport mensuel du Service de protection incendie
- 10. TRAVAUX PUBLICS**
  - 10.1. Dépôt du rapport mensuel du Service de travaux publics
  - 10.2. Approbation pour appel d'offres, plans et devis TECQ
  - 10.3. Fin de période de probation et permanence – journalier chauffeur
  - 10.4. Réclamation – Subvention du programme PPA
- 11. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
  - 11.1. Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme
- 12. LOISIRS ET CULTURE**
  - 12.1. Dépôt du rapport mensuel du Service des loisirs
  - 12.2. Dépôt du rapport mensuel de la bibliothèque municipale
  - 12.3. Confirmation embauche des salariés, période hivernale 2019
  - 12.4. Programme Carrière-été 2019 – animateurs camp de jour
  - 12.5. Adoption de la politique familiale
  - 12.6. Adoption du plan d'action de la politique familiale
  - 12.7. Autorisation de circulation en VTT municipal dans certaines emprises de chemin
  - 12.8. Autorisation de signature – Programmation des loisirs 2019
- 13. DIVERS ET AFFAIRES NOUVELLES**
- 14. SUIVI**
- 15. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

*Séance ordinaire du 15 janvier 2019*

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET DU 18 DÉCEMBRE 2018**

**05-01-2019**

Sur proposition de monsieur le conseiller Pierre Deschênes, il est unanimement résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 décembre 2018 et de la séance extraordinaire du budget du 18 décembre 2018 soient adoptés tel qu'inscrits au livre des délibérations de la municipalité de Saint-Damien.

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET DU 29 DÉCEMBRE 2018**

**06-01-2019**

Sur proposition de madame la conseillère Christiane Laurin, il est unanimement résolu que les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 21 décembre 2018 et de la séance extraordinaire du budget du 29 décembre 2018 soient adoptés tel qu'inscrits au livre des délibérations de la municipalité de Saint-Damien.

**5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 JANVIER 2019**

**07-01-2019**

Sur proposition de monsieur le conseiller Pierre Deschênes, il est unanimement résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 janvier 2019 soit adopté tel qu'inscrit au livre des délibérations de la municipalité de Saint-Damien.

**6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS DE DÉCEMBRE 2018**

**08-01-2019**

Sur proposition de monsieur le conseiller Michel Charron, il est unanimement résolu que ce conseil accepte le dépôt de la correspondance du mois de décembre 2018, identifiée par le bordereau numéro C-12-2018, à être classée et conservée en conformité avec les dispositions du cahier de conservation des archives municipales.

**7. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**ADMINISTRATION**

**8.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET PAIEMENTS  
AUTORISÉS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 31 DÉCEMBRE  
2018**

**09-01-2019**

Sur proposition de monsieur le conseiller Michel Charron, il est unanimement résolu que le conseil approuve la liste des chèques émis, déboursés directs, au montant de 329 091,63 \$ et des salaires nets payés, au montant de 82 780,38 \$ au cours du mois de décembre 2018.

**8.2 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET  
AUTORISATION DE PAIEMENT**

**10-01-2019**

Sur proposition de monsieur le conseiller Michel Dubé, il est unanimement résolu que le conseil approuve la liste déposée des comptes à payer aux fournisseurs au 11 janvier 2019, totalisant un montant de 156 732,47 \$, et en autorise le paiement.

**8.3 TAUX D'AUGMENTATION DES SALAIRES POUR 2019**

**11-01-2019**

Sur proposition de monsieur le conseiller Pierre Deschênes, il est unanimement résolu que soit accordée une augmentation salariale de 1,75% pour tous les employés non syndiqués pour l'année 2019, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**8.4 APPUI FINANCIER À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT  
DE SAINT-DAMIEN (CDSO)**

**12-01-2019**

Sur proposition de monsieur le conseiller Michel Dubé, il est résolu

- a. d'octroyer une subvention d'opération pour l'année 2019 au montant de 86 148 \$ à la Corporation de développement de Saint-Damien;
- b. d'établir les frais mensuels de location des locaux ( bureau et salle de réunion) situés au 2080, rue Taschereau, à la Corporation de développement de Saint-Damien Inc., au montant de 320,00 \$, incluant l'électricité, la conciergerie et l'entretien du stationnement, des parterres et des accès;
- c. d'autoriser le directeur général à signer un bail à cet effet, valide du 1er janvier au 31 décembre 2019.

**Séance ordinaire du 15 janvier 2019**

Madame la conseillère Christiane Laurin demande le vote.

Résultat du vote :    pour :            3  
                              contre :            2

En conformité avec les articles 160 et 161 du Code municipal, le maire, monsieur Daniel Monette, exerce son droit de vote.

Nouveau résultat du vote :    pour :            3  
    contre :            3

La décision est réputée négative et, conséquemment, la résolution est rejetée.

**8.5 CONTRATS DE FINANCEMENT PERMANENT - REGLEMENTS 633 (construction bibliothèque municipale), 768 (déficit 2017) ET 750 (financement inst. sanitaires)**

**13-01-2019**

**Soumissions pour l'émission de billets**

Date ouverture :	15 janvier 2019	Nombre de soumissions :	3
Heure ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,3600 %
Montant :	1 856 200 \$	Date d'émission :	22 janvier 2019

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Damien a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 22 janvier 2019, au montant de 1 856 200 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

**Séance ordinaire du 15 janvier 2019**

<b>1 - CD DU NORD DE LANAUDIÈRE</b>		
98 600 \$	3,36000 %	2020
101 900 \$	3,36000 %	2021
105 600 \$	3,36000 %	2022
109 400 \$	3,36000 %	2023
1 440 700 \$	3,36000 %	2024
	Prix : 100,00000	Coût réel : 3,36000 %
<b>2 - BANQUE ROYALE DU CANADA</b>		
98 600 \$	3,41000 %	2020
101 900 \$	3,41000 %	2021
105 600 \$	3,41000 %	2022
109 400 \$	3,41000 %	2023
1 440 700 \$	3,41000 %	2024
	Prix : 100,00000	Coût réel : 3,41000 %
<b>3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.</b>		
98 600 \$	2,50000 %	2020
101 900 \$	2,70000 %	2021
105 600 \$	2,90000 %	2022
109 400 \$	3,00000 %	2023
1 440 700 \$	3,15000 %	2024
	Prix : 100,00000	Coût réel : 3,48794 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme CD DU NORD DE LANAUDIÈRE est la plus avantageuse;

Sur proposition de madame la conseillère Christiane Laurin, il est unanimement résolu :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Damien accepte l'offre qui lui est faite de CD DU NORD DE LANAUDIÈRE INC. pour son emprunt par billets en date du 22 janvier 2019 au montant de 1 856 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 633, 768 et 750. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;
- QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**8.6 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE  
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT  
DE 1 856 200 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 22 JANVIER 2019**

**14-01-2019**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Saint-Damien souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 856 200 \$ qui sera réalisé le 22 janvier 2019, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunt #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
633	249 100 \$
768	415 989 \$
750	1 191 111 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 633, 768 et 750, la Municipalité de la paroisse de Saint-Damien souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Cholette, il est unanimement résolu :

- QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :
1. les billets seront datés du 22 janvier 2019;
  2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 22 janvier et le 22 juillet de chaque année;
  3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier ou trésorier;
  4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

*Séance ordinaire du 15 janvier 2019*

<b>2020</b>	<b>98 600 \$</b>	
<b>2021</b>	<b>101 900 \$</b>	
<b>2022</b>	<b>105 600 \$</b>	
<b>2023</b>	<b>109 400 \$</b>	
<b>2024</b>	<b>113 100 \$</b>	<b>(à payer en 2024)</b>
<b>2024</b>	<b>1 327 600 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

- QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéro 633, 768 et 750 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 janvier 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **9.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE PROTECTION INCENDIE**

**15-01-2019**

Sur proposition de madame la conseillère Christiane Laurin, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport mensuel du Service de protection incendie pour le mois de décembre 2018.

## **TRAVAUX PUBLICS**

### **10.1 DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**16-01-2019**

Sur proposition de monsieur le conseiller Pierre Deschênes, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport du Service des travaux publics pour le mois de décembre 2018.

### **10.2 APPROBATION POUR APPEL D'OFFRES - PLANS ET DEVIS TECQ**

**17-01-2019**

Sur proposition de monsieur le conseiller Pierre Deschênes, il est unanimement résolu d'autoriser monsieur Mario Morin à lancer un appel d'offres sur invitation pour mandater une firme d'ingénieurs-conseil pour la préparation des plans et devis relatifs aux travaux du plan d'intervention dans le cadre du programme TECQ.



### **10.3 FIN DE PÉRIODE DE PROBATION ET PERMANENCE – JOURNALIER-CHAUFFEUR**

#### **18-01-2019**

Considérant que monsieur Félix Riverin-Malo, employé au service des Travaux publics comme journalier-chauffeur, a complété sa période de probation;

Sur proposition de monsieur le conseiller Michel Charron, il est unanimement résolu de confirmer la permanence de monsieur Félix Riverin-Malo comme journalier-chauffeur, à compter du 17 janvier 2019, aux conditions stipulées dans la convention collective en vigueur.

### **10.4 RÉCLAMATION – SUBVENTION DU PROGRAMME PPA**

#### **19-01-2019**

Sur proposition de madame la conseillère Christiane Laurin, il est unanimement résolu

- Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins des Clubs, Beuparlant Est et Beuparlant Ouest pour un montant subventionné de 16 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité et de l'Électrification des transports;
- Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité de Saint-Damien et que le dossier de vérification a été constitué.

## **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **11.1 DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE L'URBANISME**

#### **20-01-2019**

Sur proposition de monsieur le conseiller Pierre Deschênes, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport du Service d'urbanisme pour le mois de décembre 2018.

**LOISIRS ET CULTURE**

**12.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES LOISIRS**

**21-01-2019**

Sur proposition de monsieur le conseiller Michel Charron, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport du Service des loisirs pour le mois de décembre 2018.

**12.2 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

**22-01-2019**

Sur proposition de madame la conseillère Christiane Laurin, il est unanimement résolu d'accepter le rapport du Service de la bibliothèque pour le mois de décembre 2018.

**12.3 CONFIRMATION D'EMBAUCHE DES SALARIÉS - PÉRIODE HIVERNALE 2019**

**23-01-2019**

Sur proposition de monsieur le conseiller Michel Charron, il est unanimement résolu d'autoriser l'embauche des employés suivants : Yannick Junior Gravel, Marianne Grandchamp, Christian Provost et Félix Lévêque St-Vincent, au salaire minimum en vigueur, pour la surveillance de patinoire et de la glissade pour la période hivernale 2019.

**12.4 PROGRAMME CARRIÈRE-ÉTÉ 2019 – ANIMATEURS CAMP DE JOUR**

**24-01-2019**

Sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Cholette, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice des Loisirs, madame Nathalie Desrosiers, à présenter une demande de personnel étudiant dans le cadre du programme Carrière été 2019.

**12.5 ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE**

**25-01-2019**

Considérant l'importance d'assurer aux familles un milieu de vie de qualité, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cholette et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Damien adopte la politique familiale proposée par le comité de pilotage et validée par le conseil de la municipalité.

## **12.6 ADOPTION DU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE**

**26-01-2019**

Considérant l'importance d'assurer aux familles un milieu de vie de qualité et l'adoption d'une politique familiale à cet effet, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cholette et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Damien adopte le plan d'action de la politique familiale pour une durée de 3 ans (2019-2021) et que madame Nathalie Desrosiers, directrice des Loisirs, soit désignée pour assurer le suivi de la mise en œuvre de ladite politique.

## **12.7 AUTORISATION DE CIRCULER EN VTT MUNICIPAL DANS CERTAINES EMPRISES DE CHEMIN**

**27-01-2019**

Considérant la nécessité de traverser et longer certains tronçons routiers avec le véhicule tout-terrain (VTT) «municipal» (à l'usage de la municipalité pour l'entretien des sentiers) afin d'autoriser la circulation de ce VTT aux endroits suivants :

- A) du garage municipal jusqu'au chemin Comtois, en passant par la rue Joseph-Dubeau et la rue Principale
- B) du chemin de la Sérénité jusqu'à la hauteur du chemin Baril, via le chemin du Lac Corbeau
- C) à la sortie du sentier officiel, à la hauteur de l'Ébénisterie Bazinet, en longeant la route 347 jusqu'au chemin Turenne

Sur proposition de monsieur le conseiller Michel Charron, il est unanimement résolu d'autoriser le VTT municipal à traverser et/ou longer les trois endroits précisés ci-haut afin de faciliter sa circulation et sa sécurité sur le territoire de la municipalité de Saint-Damien.

## **12.8 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROGRAMMATION DES LOISIRS 2019**

**28-01-2019**

Sur proposition de monsieur le conseiller Michel Charron, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice des loisirs, madame Nathalie Desrosiers, à effectuer les achats et signer les contrats et ententes relatifs à la programmation des loisirs 2019 conformément au budget prévu.

**13. DIVERS ET AFFAIRES NOUVELLES**

**14. SUIVI**

*Séance ordinaire du 15 janvier 2019*

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes qui le souhaitent à se lever, se nommer et à poser leur question au président de la séance sans sous-entendu ou insinuation concernant la bonne foi et l'honnêteté des élus ou fonctionnaires.

Aucune question portant sur des affaires personnelles ne sera acceptée et le décorum doit être maintenu en tout temps.

**16. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**29-01-2019**

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de madame la conseillère Christiane Laurin, il est unanimement résolu de lever la séance à 21 h 35 .

Daniel Monette  
Maire

Simon Leclerc  
Directeur général